



Communiqué

Au 1^{er} semestre 2017 doit ouvrir le centre de détention Baumettes 2. Avec le doublement de la quasi-totalité des cellules alors que cette structure prévoyait l'encellulement individuel pour 573 places, pour la 1^{ere} fois en France, un centre va ouvrir en étant en surpopulation dès l'ouverture. Cette surpopulation, combinée au fait que l'ouverture doit se faire à effectif moindre à celui actuel en ce qui concerne les agents pénitentiaires, va entraîner d'importants problèmes de sécurité tant pour les détenus que pour les personnels de surveillance.

Le Jeudi 16 mars dernier, les agents de l'administration pénitentiaire et les personnels de l'AP-HM se sont mobilisés ensemble, dans l'unité syndicale, pour dénoncer le manque de moyens et d'effectifs, et la détérioration des conditions de travail liées aux restructurations. Les agents pénitentiaires et leurs syndicats revendiquent la création de 20 postes d'agents pour faire face à l'ouverture du centre des Baumettes 2.

Alors que les personnels mobilisés manifestaient pacifiquement devant l'entrée de la prison, les forces de police les ont chargés avec une violence jamais connue jusqu'à présent, usant de gaz lacrymogènes et de matraques, faisant 2 blessés chez les personnels des Baumettes dont un qui a nécessité la pose de 8 points de suture sur le front.

Les syndicats CGT des Baumettes, de l'hôpital Ste-Marguerite, l'Union Locale CGT de Marseille Sud et l'Union Départementale CGT 13 dénoncent avec la plus grande vigueur cette violence. Il est hors de question que la répression devienne la règle du "dialogue social". Plutôt que d'ordonner l'usage de la force, des gaz et de la matraque, ce gouvernement ferait mieux de répondre sérieusement aux revendications des personnels de la République.

Les agents des Baumettes et de l'AP-HM ont décidé de poursuivre leur lutte pour l'emploi et les conditions de travail. Avec leurs syndicats, ils exigent toujours l'attribution d'effectifs suffisants à l'accomplissement de leur mission.

Le gouvernement doit répondre en :

- créant les 20 postes de surveillant pénitentiaire nécessaires aux Baumettes 2
- suspendant le dossier Baumettes 2 tel qu'il est présenté
- réunissant un CHSCT commun administration pénitentiaire/AP-HM

L'union locale des syndicats CGT Marseille sud apporte tout son soutien à la lutte légitime de ces personnels et répondra toujours présent à leurs sollicitations.